

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2007

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

**Présents** : RENUCCI Thierry – POLASTRO Maryse (Adjoints)

LE PENVEN Françoise - VANPARYS Odette - BELOTTI Michel - GOMEZ Jacqueline - SALIGNAC Elisabeth

CURINIER Erick donne pouvoir à PIZOT Roger

ESPANET André donne pouvoir à LE PENVEN Françoise

**Absents excusés** : ARNIAUD Gérard - CHABERT Raphaël - CAZORLA Jean-Luc - ROUANET Christian

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance  
-----

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

## **1. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX**

### a. Association Les Chasseurs de Sangliers

Après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du garage communal n°5 situé à la Zone Artisanale de Rourabeau à St Paul Lez Durance à passer avec l'Association Les Chasseurs de Sangliers à compter du 10 juillet 2007.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces y relatives.

### b. Associations La Boule St Paulaise

Après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du local communal situé dans l'immeuble de la Mairie, rez de chaussé situé Rue Derrière le Four à St Paul Lez Durance à passer avec l'Association La Boule St Paulaise à compter du 10 juillet 2007.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces y relatives.

### c. Association Paul Emplois

Après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du local communal situé 67 bis Grand'Rue à St Paul Lez Durance à passer avec l'Association Paul - Emplois à compter du 10 juillet 2007.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces y relatives.

### d. Association St Paul Loisirs

Après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du local communal situé au rez de chaussé de la Mairie (bureau de vote) à St Paul Lez Durance à passer avec l'Association St Paul Loisirs à compter du 10 juillet 2007.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces y relatives.

## **2. AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION FORMULEE PAR L'AGENCE ITER France, SUR LES TRAVAUX DE PREPARATION ET DE VIABILISATION DU SITE ITER (Enquête Publique du 02 Juillet au 03 Août 2007 inclus)**

Après avoir pris connaissance du dossier de demande d'autorisation d'exploiter les travaux de préparation et de viabilisation du site ITER, à l'unanimité de membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- EMET un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par l'Agence ITER France sous réserves du respect de la réglementation et que toutes les mesures soient mises en œuvre pour assurer la sécurité de l'installation et par la même celles des populations.

### **3. CONVENTION DE LOCATION DU PRESBYTERE A PASSER AVEC L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE L'ARCHIDIOCESE D'AIX EN PROVENCE**

Après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du presbytère et de la Sacristie sis Place Castro Sébastien à passer avec l'Association Diocésaine de l'Archidiocèse d'Aix en Provence sise 7 Cours de la Trinité 13625 Aix en Provence à compter du 10 juillet 2007.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces y relatives.

### **4. PERSONNEL COMMUNAL – APPROBATION DES RATIOS PROMUS / PROMOUVABLES APRES DECISION DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU CDG 13**

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du CDG 13 concernant le projet de délibération fixant les ratios pour les avancements de grade du personnel communal, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** l'avis du Comité Technique Paritaire
- **FIXE** le taux des ratios Promus / Promouvables à 100% pour l'ensemble des filières (Administrative ; Technique ; Sanitaire et sociale

### **5. DEMANDE DE PARTICIPATION A LA REALISATION D'UN ECUSSON FORMULEE PAR L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de participer à hauteur de 334.50 € (Trois cent trente quatre euros et cinquante centimes) pour la réalisation d'écussons personnalisés pour le Centre de Secours de Saint Paul Lez Durance.
- **DIT** que cette participation sera versée sous forme de subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers article 6574 du Budget Communal.
- **DECIDE** un virement de crédit de l'article 61522 « Entretien de bâtiments » à l'article 6574 « subvention de droit privé » pour un montant de 334.50 €.

### **6. PRISE EN CHARGE FRAIS DE FORMATION BREVET DE SECURITE ROUTIERE (BSR)**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **ACCEPTTE** de participer financièrement aux frais de formation du BSR (130 €) organisé par l'Auto-Ecole du Cours au Puy Ste Réparate pour les jeunes ayant fait la demande.
- **DIT** Que la Commune prendra 80% à sa charge, les 20% restant seront à la charge du demandeur.
- **DIT** que les crédits sont prévus à l'article 6184 «Versement à des organismes de formation »

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.